



Infrastructure, environnement, bâtiment

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
A l'attention de Monsieur FICHOU
22 cours Grandval
B.P. 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

ARCADIS ESG
 (anciennement EEG SMECSOL & GESTER)

Ag. Lyon - Rég. Sud-Est
 17, rue Louis Guérin
 69626 VILLEURBANNE Cedex
 Tél. +33 (0)4 78 89 81 18
 Fax +33 (0)4 78 94 36 96

Objet :
**Prestations de Maîtrise d'œuvre relative à l'opération
 d'aménagement d'axe de la RN 196 au niveau du Pont
 d'Abra**

Monsieur,

Parvenus quasiment au terme de notre mission de Maîtrise d'œuvre pour l'affaire citée en référence et en complément des différents courriers que nous vous avons déjà adressés sur le sujet, nous vous prions de trouver ci-joint, notre mémoire de réclamation.

Celui-ci récapitule tous les points qui n'ont pas été pris en compte dans l'Avenant n°1 ou dans le Marché Complémentaire.

Les points évoqués concernent :

- Etudes complémentaires,
- Allongement de la durée des travaux,
- Augmentation du temps de présence sur site,
- Révision de prix.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre demande de rémunération complémentaire et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J. VASSORD
 Responsable Pôle Génie Civil
 et Ouvrages d'Art

P.J. : Mémoire de réclamation
 Copie : - TRC - M. BASTIANESI

Villeurbanne,
 1^{er} juillet 2008

Contact :
 J. VASSORD

Ligne directe :

E-mail :
 jvassord@arcadis-fr.com

Réf :
 816/JV/NHC/08/1335

Affaire :
 816/02/6046/E

Dossier :
 37675-01

Siège Social
 10, avenue Newton
 92350 Le Plessis-Robinson
 France
 Tél. +33 (0)1 46 01 24 01
 Fax +33 (0)1 46 32 62 62

ARCADIS ESG
 SAS au capital de : 2 624 000 €
 RCS Nanterre 401 503 792

MEMOIRE DE RECLAMATION DU GROUPEMENT ARCADIS / TRC / SILENE / ECEP**I. RAPPEL DU MARCHE**

- Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RN196 au niveau du Pont d'Abra comprenant la construction d'un nouveau Pont sur le Taravo et l'aménagement des accès Nord et Sud.
- Mission : PRO – ACT – VISA – DET – OPC – AOR.
- Groupement d'Entreprises : ARCADIS / TRC / SILENE / ECEP.
- Procédure de consultation : Appel d'offre ouvert.
- Date de remise des offres : 4 mars 2003
- Notification du Marché : 13 juin 2003
- Démarrage des Travaux :
 - Lot Terrassement et Chaussée Nord : Août 2005
 - Lot Terrassement et Chaussée Sud : Septembre 2005
 - Lot Ouvrage d'Art : Décembre 2005.

- Montant initial du Marché : 493 467.50 € HT
- Avenant n°1 : 67 331.98 € HT
- Marché complémentaire : 42 324.90 € HT

II. ETUDES COMPLEMENTAIRES

Tout au long des phases d'Etudes et de Travaux, des modifications ou des adaptations ont été effectuées soit à la demande du Maître d'Ouvrage, soit en raison d'imprévus sur le chantier, entraînant pour le Maître d'œuvre des études ou des prestations complémentaires qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement de l'offre (offre basée sur le Cahier des Charges et sur le dossier d'APOA de l'opération).

Certains points ont été pris en compte dans le cadre de l'Avenant n°1 mais un certain nombre restent en suspend et nous allons les détailler ci-après :

II.1. REAMENAGEMENT DES ACCES RIVERAINS

Dans le dossier d'APOA joint au dossier de consultation, il était prévu de rétablir à l'identique les accès des riverains. En fait, au terme de la concertation avec ceux-ci, le Maître d'Ouvrage s'est engagé à améliorer ces accès en réduisant les pentes et en les élargissant.

Compte tenu des forts dénivelés et du peu d'espace disponible, ceci nous a conduit à effectuer des études complémentaires non prévisibles lors de la remise des prix, soit sur la base des prix du Marché.

▪ Directeur de Projet :	2 j x 750 €	=	1 500 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	4 j x 650 €	=	2 600 € HT
▪ Technicien :	10 j x 300 €	=	3 000 € HT
	Total :		7 100 € HT

II.2. PRISE EN COMPTE DES TALUS ROYAL

Le souhait du Maître d'Ouvrage d'intégrer la méthode Royal lors des terrassements ne figurait pas dans le Cahier des Charges de la Mission de Maîtrise d'œuvre et il n'est pas apparu qu'en cours d'études. Ceci a eu 2 conséquences importantes :

- ⇒ Nécessité de reprendre le projet déjà établi en y intégrant les nouvelles pentes de talus adaptées en fonction de la réalité de chaque zone et de la méthode d'extraction des déblais = reprise des dessins des profils en travers et des calculs de cubature.
- ⇒ Présence sur chantier beaucoup plus importante que prévue, car cette méthode d'extraction nécessite une adaptation constante en fonction des matériaux rencontrés et donc des consignes et des avis à l'Entreprise de manière quasi continue.

Ainsi, alors que nous avons prévu la présence d'un surveillant de travaux d'une journée par semaine pour ces phases, il a été nécessaire de passer en moyenne 2 jours par semaine pendant les 6 mois correspondants à cette phase soit 24 jours supplémentaires. Au total ce poste représente :

▪ Directeur de Projet :	3 j x 750 €	=	2 250 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	8 j x 650 €	=	5 200 € HT
▪ Technicien :	10 j x 300 €	=	3 000 € HT
▪ Surveillant de travaux :	24 j x 300 €	=	7 200 € HT
	Total :		17 650 € HT

II.3. CLOTURES SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Au démarrage de l'étude, le Maître d'Ouvrage a demandé de prévoir des clôtures sur l'ensemble de la zone, ce qui n'était pas prévu dans le dossier d'APOA. Ceci nous a conduits à établir un plan complémentaire d'implantation et à revoir les quantités :

▪ Ingénieur d'Etudes :	2 j x 650 €	=	1 300 € HT
▪ Technicien :	4 j x 300 €	=	1 800 € HT
▪ Surveillant de travaux :	4 j x 300 €	=	1 200 € HT
	Total :		4 300 € HT

II.4. ETUDE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

Le dossier d'APOA prévoyait des talus côté aval sur l'ensemble du secteur Sud. Il s'est avéré en cours d'étude, que cette solution n'était pas acceptable dans toute une zone compte tenu des emprises disponibles. Il a donc été nécessaire de rechercher des solutions de raidissement du talus et finalement d'étudier une solution de mur de soutènement de type mur poids. L'étude ce de mur non prévu initialement représente :

▪ Directeur de Projet :	2 j x 750 €	=	1 500 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	2 j x 650 €	=	1 300 € HT
▪ Technicien :	4 j x 300 €	=	1 200 € HT
	Total :		4 000 € HT

II.5. PROBLEME DE MANQUE DE MATERIAUX

Lors des travaux de terrassements et chaussée du Lot Sud, il est apparu que la quantité de purges nécessaires était beaucoup plus importante que celle prévue au Marché sur la base des reconnaissances géotechniques.

Le déficit de matériaux de bonne qualité qui s'en est suivi a nécessité la recherche de site d'extraction complémentaire et le recadrage des mouvements de terre (prise d'attachement de 23 000 m³ de purge et 900 abattages d'arbres, donc en très forte augmentation par rapport à l'étude initiale) :

▪ Directeur de Projet :	2 j x 750 €	=	1 500 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	5 j x 650 €	=	3 250 € HT
▪ Technicien :	10 j x 300 €	=	3 000 € HT
	Total :		7 750 € HT

II.6. AMENAGEMENTS PAYSAGERS

L'étude de Projet des aménagements paysagers a été menée en cohérence avec l'étude du tracé et des profils en travers qui en résultaient.

Compte tenu des modifications intervenues en cours de chantier (modification des rétablissements A, B et E...) et surtout du problème de manque de matériaux qui ont conduit à supprimer les merlons et éperons rocheux au voisinage de la culée C3 et de l'aire de Vignola, cette étude a dû être considérablement revue pour s'adapter à l'état réel final du chantier de terrassement.

En outre, le Maître d'Ouvrage a demandé de réaliser un espace dédié aux victimes de l'accident du 3 février 2007 avec stèle, aire de stationnement et de retournement.

La reprise de l'étude générale et l'étude complémentaire de cette zone représentent :

▪ Directeur de Projet :	1 j x 750 €	=	750 € HT
▪ Paysagiste :	6 j x 520 €	=	3 120 € HT
▪ Assistant paysagiste :	12 j x 320 €	=	3 840 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	2 j x 650 €	=	1 300 € HT
▪ Technicien :	2 j x 300 €	=	600 € HT
▪ Déplacement :	1 u x 580 €	=	580 € HT
	Total :		10 190 € HT

II.7. ANALYSE DES RACLAMATIONS DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

II.7.1. Problème de fondation de la pile P1

Lors du terrassement de la fouille de la pile P1, il est apparu que les caractéristiques du terrain rencontré ne correspondaient pas exactement à celles attendues : ceci a conduit à arrêter momentanément le chantier pour permettre d'effectuer des sondages complémentaires puis à rechercher une nouvelle solution.

Ceci a conduit l'Entreprise à chiffrer différentes propositions puis après le choix du Maître d'Ouvrage à présenter une réclamation.

L'analyse du problème, la recherche de solutions puis l'examen du mémoire de réclamation ont représenté :

▪ Directeur de Projet :	3 j x 750 €	=	2 250 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	3 j x 650 €	=	1 950 € HT
	Total :		4 200 € HT

II.7.2. Attentat du 12 septembre

L'attentat perpétré dans la nuit du 12 au 13 septembre 2006 sur le chantier a provoqué entre autres des dégâts dans la tête de pile P1, ce qui a nécessité une inspection détaillée du fût et du chevêtre et le remplacement les échelles et paliers d'accès.

En outre, l'Entreprise a présenté un mémoire de réclamation que nous avons dû examiner.

Ces différents points représentent un montant de :

▪ Directeur de Projet :	2 j x 750 €	=	1 500 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	1 j x 650 €	=	650 € HT
▪ Technicien :	1 j x 300 €	=	300 € HT
	Total :		2 450 € HT

II.8. DEFAUTS GEOMETRIQUES DE L'EXTRADOS DU TABLIER

Suite à de nombreux problèmes de réglage de l'équipage mobile, le profil en long et même d'une manière générale, tout le nivellement de l'extrados du tablier sont hors tolérances.

Il a donc été nécessaire de retravailler le profil en long pour obtenir un profil acceptable et ceci a conduit à revoir tout le calage des longrines et surtout à modifier la méthode de réalisation de la chaussée (hors lot ouvrage d'art).

L'analyse de ces problèmes, le suivi des travaux de réglage des superstructures, puis la gestion de l'interface entre les différents lots ont représenté un très gros travail :

▪ Directeur de Projet :	3 j x 750 €	=	2 250 € HT
▪ Ingénieur d'Etudes :	6 j x 650 €	=	3 900 € HT
▪ Surveillant travaux :	10 j x 300 €	=	3 000 € HT
	Total :		9 150 € HT

III. ALLONGEMENT DE LA DUREE DU CHANTIER

Pour établir son offre, notre Groupement s'est basé très logiquement sur la durée prévisionnelle de l'ensemble des travaux arrêtée par le Maître d'Ouvrage, à savoir 24 mois.

Le montant des missions correspondantes est pour l'essentiel le résultat du produit des jours de présence par le prix unitaire journalier de l'équipe nécessaire. Le détail figure dans la pièce contractuelle du marché intitulée « Décomposition du prix forfaitaire ».

L'allongement du délai a donc une répercussion directe sur le coût de la mission de suivi des travaux.

Commencés en septembre 2005, ces missions auraient dû être terminées en septembre 2007. Or, compte tenu du décalage de démarrage des lots et surtout de l'allongement du délai de construction de l'Ouvrage d'Art, la fin des travaux est maintenant prévue fin juillet 2008. En y ajoutant le temps nécessaire pour la réception et l'établissement du DGD, la fin de mission est reportée à fin septembre, soit un décalage prévisible de 12 mois.

Cet allongement très important résulte d'évènement (attentat, accident, périodes estivales, absences de matériaux, problèmes de chantier...) qui ne sont pas de la responsabilité du Maître d'œuvre.

Une partie de cet allongement de délai a été prise en compte dans le cadre de l'Avenant n°1 et du Marché Complémentaire, respectivement de 4.38 mois et 4.64 mois.

Il reste donc un écart de $12 - 4.38 - 4.64 = 2.98$ mois, ce qui correspond à $2.98 / 24 \times$ Montant initial :

▪ soit	0.1242 x 219 300	=	27 229.75 € HT
--------	------------------	---	----------------

IV. AUGMENTATION DU TEMPS DE PRESENCE SUR CHANTIER

Comme évoqué de nombreuses fois au cours de réunion et comme vous avez pu le constater vous-même, la présence de l'équipe TRC de suivi de travaux a été beaucoup plus importante que celle prévue lors de l'établissement de notre offre.

Conformément au Cahier des Charges et comme précisé dans le Mémoire Technique, la mission de suivi des travaux consistait :

- ⇒ A s'assurer d'un bon enchaînement des tâches de travaux,
- ⇒ A s'assurer de la validité du contrôle externe de l'Entreprise,
- ⇒ A s'assurer de la qualité et de la bonne mise en œuvre des matériaux en faisant intervenir les contrôleurs du Maître d'Ouvrage en temps voulu,
- ⇒ A vérifier les quantités réellement mises en œuvre,
- ⇒ A lever les points d'arrêts définis en accord avec l'Entreprise.

En fait compte tenu des difficultés du chantier et notamment :

- ⇒ Difficultés du chantier à atteindre un rythme régulier de production et de respecter une programmation précise des tâches, ce qui a nécessité une présence accrue du surveillant de travaux ;
- ⇒ Difficultés de mise en place des outils de coffrage en particulier pour le tablier, ce qui s'est par exemple traduit par le refus du 1^{er} voussoir d'essai et la nécessité pour l'Entreprise d'en refaire un 2^{ème} ;
- ⇒ Souhaits du Maître d'Ouvrage, compte tenu de cette situation, d'une présence physique pour assister aux différentes opérations y compris les coulages et les mises en précontrainte et non par seulement aux levées des points d'arrêts comme cela était prévu dans notre offre ;

nous avons passé un temps beaucoup plus important et qui est détaillé ci-après.

Phases	Durée en semaines	Ingénieur		Surveillant	
		Prévu	Réel	Prévu	Réel
Préparation :	10	4 j	4 j	0	0
Lots routiers seuls :	26	1j/s x 26 = 26	1.5j/s x 26=39	1j/s x 26 = 26	2j/s x 26 = 52
Démarrage OA concomitant aux lots routiers :	8	1j/s x 8 = 8	2j/s x 8 = 16	1.5j/s x 8 = 12	2.5j/s x 8 = 20
Ouvrage seul :	52	1.5j/s x 52 = 78	1.5j/s x 52 = 78	2j/s x 52 = 104	2.5j/s x 52 = 130
Finitions :	8	0.5j/s x 8 = 4	1j/s x 8 = 8	1j/s x 8 = 8	2j/s x 8 = 16
TOTAL :		120	145	150	218

Ce qui correspond, sur la base des taux du marché à un déficit de $(145 - 120) \times 650 + (218 - 150) \times 300 = 36\ 650$ € HT pour la durée théorique de 24 mois.

Il convient de considérer le même déficit sur les 12 mois supplémentaires soit au total $36\ 650 \times 36/24 = 54\ 975$ € HT.

V. REVISION DE PRIX

Comme nous l'avons évoqué plusieurs fois lors de nos réunions, l'absence de révision de prix dans ce Marché est fortement pénalisante et même anormale en ce qui concerne la tranche conditionnelle. En effet, celle-ci, qui n'a été notifiée que 26 mois après la tranche ferme, donc au-delà du délai des 24 mois prévu à l'article 1-5 du CCP, n'a été actualisée qu'à la fin de notification de la tranche ferme.

Cette absence de révision de prix devient en outre inacceptable pour les études supplémentaires et pour les montants liés à l'allongement de délai.

En effet, conformément au Code des Marchés Publics, un marché ne peut être conclu à prix ferme que dans le cas où cette forme de prix n'est pas de nature à exposer à des aléas majeurs, le titulaire du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations.

Dans le cas présent :

- Ni la durée anormalement longue de cette affaire n'était prévisible (environ 64 mois au lieu de $11 + 24 = 35$ mois pris en compte dans notre estimation – cf. planning prévisionnel remis à l'offre).
- Ni l'importance des études complémentaires.
- Ni l'évolution des prix pendant cette période (par exemple le prix du billet d'avion est passé de 191.74 € en juillet 2003 à 556.99 € en juin 2008 n'était pas prévisible ni envisageable).

En conséquence, nous souhaitons que l'ensemble du Marché de base et des études supplémentaires soit révisé suivant l'indice Ingénierie sur la base des prix Marché de novembre 2002.

Dans la mesure où une actualisation a été effectuée lors de la notification du Marché, le point de départ pour la révision de prix est le mois de mars 2003 soit l'indice 686.3.

- **Marché de base Tranche Ferme :**

Total groupement TF : 308 337.50 € HT

Montant total révision (voir tableau en annexe) : 8 976.77 € HT

- **Marché de base Tranche Conditionnelle :**

Total groupement TC : 185 130 € HT

Montant total révision (voir tableau en annexe) : 14 812.93 € HT

- **Avenant n°1 :**

Coefficient : mai 2008 / mars 2003 = 766.5 (fév 2008) / $686.6 = 1.11637$
soit $(1.11637 - 1) \times 67\,331.98 = 7\,835.46$ € HT.

- **Marché Complémentaire :**

Coefficient : juin 2008 / mars 2003 = 766.5 (fév 2008) / $686.6 = 1.11637$
soit $(1.11637 - 1) \times 42\,324.90 = 4\,925.37$ € HT.

▪ **Réclamation - Indice provisoire :**

Coefficient : juin 2008 / mars 2003 = 766.5 (fév 2008) / 686.6 = 1.11637
soit $(1.11637 - 1) \times 148\,994.75 = 17\,338.52 \text{ € HT}$.

VI. RECAPITULATIF

▪ **Etudes complémentaires :**

- Réaménagement des accès riverains :	7 100.00 € HT
- Talus Royal :	17 650.00 € HT
- Clôtures :	4 300.00 € HT
- Mur de soutènement :	4 000.00 € HT
- Manque de matériaux :	7 750.00 € HT
- Aménagements paysagers :	10 190.00 € HT
- Suivi des réclamations :	6 650.00 € HT
- Défauts géométrie extradoss :	9 150.00 € HT

▪ **Allongement de la durée du chantier :** 27 229.75 € HT

▪ **Augmentation du temps passé sur site :** 54 975.00 € HT

▪ **Révision de prix :**

- Marché de base (T.F.) :	8 976.77 € HT
- Marché de base (T.C.) :	14 812.93 € HT
- Avenant n°1 :	7 835.46 € HT
- Marché Complémentaire :	4 925.37 € HT
- Réclamation :	17 338.52 € HT

TOTAL GENERAL : 202 883.80 € HT

Pour le Maître d'œuvre
ARCADIS– Jean VASSORD
Le 24/06/08

Marché n°215/2003 - Aménagement de la RM196 au niveau du Pont d'Abra
Tableau de calcul de la révision de prix sur Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle

26/06/2008

Indice ING - base mars 2003 soit 686.3

(juin 2003 - 3 mois soit mars 2003 correspondant à l'actualisation appliquée)

N°	Mois	Total Groupement TF	Total Groupement TC	Total GENERAL	Indice définitif	Coef	Montant révision TF	Montant révision TC
1	juil-2003	12 124.00 €		12 124.00 €	688.4	1.00306	37.10	0.00
2	août-2003	5 196.00 €		5 196.00 €	691.1	1.00699	36.34	0.00
3	oct-2003	78 797.50 €		78 797.50 €	693.1	1.00991	780.74	0.00
4	nov-2003	78 797.50 €		78 797.50 €	693.8	1.01093	861.11	0.00
5	mai-2004	9 980.00 €		9 980.00 €	700.1	1.02011	200.68	0.00
6	nov-2004	36 705.14 €		36 705.14 €	706.2	1.02900	1 064.30	0.00
7	sept-2005	24 470.09 €		24 470.09 €	719.8	1.04881	1 194.45	0.00
8	nov-2005	4 182.00 €	13 800.60 €	17 982.60 €	718.9	1.04750	198.65	655.54
9	déc-2005	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	719.5	1.04838	101.15	333.80
10	janv-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	721.3	1.05100	106.64	351.90
11	févr-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	722.0	1.05202	108.77	358.94
12	mars-2006	7 703.29 €	7 573.50 €	15 276.79 €	724.3	1.05537	426.53	419.34
13	avr-2006	3 239.07 €	6 227.10 €	9 466.17 €	728.5	1.06149	199.17	382.90
14	mai-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	733.1	1.06819	142.59	470.54
15	juin-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	735.6	1.07183	150.21	495.68
16	juil-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	738.1	1.07548	157.82	520.82
17	août-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	739.4	1.07737	161.78	533.89
18	sept-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	737.7	1.07489	156.60	516.79
19	oct-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	738.5	1.07606	159.04	524.84
20	nov-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	740.1	1.07839	163.92	540.92
21	déc-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	742.7	1.08218	171.84	567.07
22	janv-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	743.8	1.08378	175.19	578.13
23	mars-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	748.3	1.09034	188.90	623.37
24	avr-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	749.9	1.09267	193.77	639.46
25	mai-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	751.1	1.09442	197.43	651.52
26	juin-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	751.2	1.09457	197.74	652.53
27	juil-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	753.4	1.09777	204.44	674.65
28	août-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	753.2	1.09748	203.83	672.64
29	sept-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	754.5	1.09937	207.79	685.71
30	oct-2007	2 907.00 €	9 593.10 €	12 500.10 €	757.5	1.10374	301.59	995.23
Solde du marché :								
31	Solde	4 506.91 €	16 830.00 €	21 336.91 €	766.5	1.11886	526.67	1 966.73
					TOTAL REVISION :		8 976.77	14 812.93
TOTAL :				308 337.50 €	185 130.00 €	TOTAL GENERAL :		23 789.69

TOTAL :	308 337.50 €	185 130.00 €	493 467.50 €
---------	--------------	--------------	--------------



**Direction Générale des
Services Techniques**

Direction des Transports
Ferroviaires et de l'Ingénierie

Service Ouvrages d'Art

Ajaccio, le 4 Mars 2010

Objet : Maîtrise d'œuvre du pont d'ABRA - Proposition de transaction.
Réf : C 05/LF/LM

Monsieur

Suite à l'analyse du mémoire de réclamation d'un montant de 202.883,80 € HT, j'ai l'honneur de vous informer de mon intention de vous proposer une transaction d'un montant estimé (évaluation nécessaire de l'impact des révisions) de 85.000 € qui se décompose comme suit :

- études complémentaires induites par les prescriptions de la méthode dite « Royal » sur l'ensemble des talus,
- conséquences de l'allongement de la durée du chantier,
- et les révisions de prix.

Le dernier item ne comprend pas le paragraphe « réclamation » figurant en page 8 de votre mémoire.

Je vous demande par la présente de nous confirmer votre accord de principe sur cette proposition et de nous adresser dans les meilleurs délais le projet de transaction correspondant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Directeur Général des Services Techniques

ARCADIS
A l'Attention de Monsieur Vassord
17, Rue Louis Guérin
69626 Villeurbanne Cédex

Jean CAGNIART

Anticipation par fax au 01 93 70 35 78



Infrastructure, environnement, bâtiment

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
A l'attention de Monsieur CAGNIART
22 cours Grandval
B.P. 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

ARCADIS ESG

Agence de LYON

17, rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE Cedex
Tél. +33 (0)4 78 89 81 18
Fax +33 (0)4 78 94 36 96

Objet :

**Prestations de Maîtrise d'œuvre relative à l'opération
d'aménagement d'axe de la RN 196 au niveau du Pont
d'Abra**

Villeurbanne,
16 mars 2010

Monsieur,

Contact :
J. VASSORD

Nous accusons réception de votre courrier en date du 4 mars 2010 (réf. C05/LF/LM), nous informant de votre souhait de régler par une transaction, le litige concernant notre mémoire de réclamation en date du 1^{er} juillet 2008, relatif à l'affaire citée en référence.

Ligne directe :

E-mail :
jvassord@arcadis-fr.com

Après analyse et consultation de nos cotraitants et bien que le montant (85 000 € HT environ) soit très inférieur à notre estimation (202 883.80 € HT), nous vous confirmons notre accord de principe sur cette proposition.

Réf :
816/JV/NHC/10/0298

Nous vous adresserons, dans les tous prochains jours, un projet de transaction correspondant.

Affaire :
816/02/6046/E

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dossier :
37675-01

J. VASSORD
Directeur Technique
Génie Civil et Ouvrages d'Art

Siège Social
9 avenue Réaumur
92354 Le Plessis-Robinson
France
Tél. +33 (0)1 46 01 24 00
Fax +33 (0)1 46 01 35 85

ARCADIS ESG
SAS au capital de : 2 624 000 €
RCS Nanterre 401 503 792

Marché n°215/2003 - Aménagement de la RN196 au niveau du Pont d'Abra

16/03/2010

Tableau de calcul de la révision de prix sur Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle

Indice ING - base mars 2003 soit 686.3

(juin 2003 - 3 mois soit mars 2003 correspondant à l'actualisation appliquée)

N°	Mois	Total Groupement TF	Total Groupement TC	Total GENERAL	Indice définitif	Coef	Montant révision TF	Montant révision TC
1	juil-2003	12 124.00 €		12 124.00 €	688.4	1.00306	37.10	0.00
2	août-2003	5 196.00 €		5 196.00 €	691.1	1.00699	36.34	0.00
3	oct-2003	78 797.50 €		78 797.50 €	693.1	1.00991	780.74	0.00
4	nov-2003	78 797.50 €		78 797.50 €	693.8	1.01093	861.11	0.00
5	mai-2004	9 980.00 €		9 980.00 €	700.1	1.02011	200.68	0.00
6	nov-2004	36 705.14 €		36 705.14 €	706.2	1.02900	1 064.30	0.00
7	sept-2005	24 470.09 €		24 470.09 €	719.8	1.04881	1 194.45	0.00
8	nov-2005	4 182.00 €	13 800.60 €	17 982.60 €	718.9	1.04750	198.65	655.54
9	déc-2005	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	719.5	1.04838	101.15	333.80
10	janv-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	721.3	1.05100	106.64	351.90
11	févr-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	722.0	1.05202	108.77	358.94
12	mars-2006	7 703.29 €	7 573.50 €	15 276.79 €	724.3	1.05537	426.53	419.34
13	avr-2006	3 239.07 €	6 227.10 €	9 466.17 €	728.5	1.06149	199.17	382.90
14	mai-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	733.1	1.06819	142.59	470.54
15	juin-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	735.6	1.07183	150.21	495.68
16	juil-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	738.1	1.07548	157.82	520.82
17	août-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	739.4	1.07737	161.78	533.89
18	sept-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	737.7	1.07489	156.60	516.79
19	oct-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	738.5	1.07606	159.04	524.84
20	nov-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	740.1	1.07839	163.92	540.92
21	déc-2006	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	742.7	1.08218	171.84	567.07
22	janv-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	743.8	1.08378	175.19	578.13
	févr-2007		0.00 €					
23	mars-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	748.3	1.09034	188.90	623.37
24	avr-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	749.9	1.09267	193.77	639.46
25	mai-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	751.1	1.09442	197.43	651.52
26	juin-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	751.2	1.09457	197.74	652.53
27	juil-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	753.4	1.09777	204.44	674.65
28	août-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	753.2	1.09748	203.83	672.64
29	sept-2007	2 091.00 €	6 900.30 €	8 991.30 €	754.5	1.09937	207.79	685.71
30	oct-2007	2 907.00 €	9 593.10 €	12 500.10 €	757.5	1.10374	301.59	995.23
Solde du marché :								
32	juil-2008	4 506.91 €	0.00 €	4 506.91 €	785.5	1.14454	651.44	0.00
33	sept-2008	0.00 €	16 830.00 €	16 830.00 €	785.9	1.14513	0.00	2 442.47

TOTAL :	308 337.50 €	185 130.00 €	493 467.50 €
----------------	---------------------	---------------------	---------------------

TOTAL REVISION :	9 101.54	15 288.67
-------------------------	-----------------	------------------

S31 - Avenant n°1 (juin 2009) :	67 331.89 €
--	--------------------

781.5	1.13871	9 339.93
--------------	----------------	-----------------

--	--

--	--	--

TOTAL GENERAL :	560 799.39 €
------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL	33 730.14
----------------------	------------------